

LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU SALAGOU RECRUTE UN PATROUILLEUR EQUESTRE

- CDD 10 mois à 70% annualisé (renouvelable)
- Rémunération : 900 €/net
- Poste à pourvoir le 1^{er} mars 2014

CONTEXTE

La vallée du Salagou et le cirque de Mourèze constituent un ensemble paysager exceptionnel : la variété des témoins géologiques (ruffe, basalte, dolomie), l'intimité préservée du parcellaire agricole, la présence depuis 40 ans du plan d'eau, véritable miroir révélant la beauté des paysages, créent l'émerveillement. 9000 hectares du site sont classés depuis 2003 au titre de la loi Paysage du 2 mai 1930. Offrant une biodiversité remarquable, la vallée du Salagou et le Cirque de Mourèze ont été également désignés Zone de Protection Spéciale Natura 2000 en 2003. En 2005, le Syndicat mixte de gestion du Salagou a été créé pour sensibiliser les collectivités et les habitants aux problématiques d'un site classé et mettre en cohérence les interventions de chacun autour d'un plan de gestion. Ce plan de gestion, rédigé en 2003, est réactualisé en 2009. Il comprend 4 axes :

- Axe 1 : « Gérer la fréquentation » dont les objectifs sont de maîtriser le stationnement et la circulation, d'améliorer l'accueil des différents usagers et de garantir l'accès de tous au Grand Site
- Axe 2 : « Préserver et restaurer la qualité des paysages » qui a pour but de restaurer et préserver la qualité des espaces bâtis, du grand paysage, des milieux naturels, de la biodiversité et des espaces agricoles.
- Axe 3 : « Accompagner le développement local » qui vise à faire découvrir le patrimoine du Grand Site
- Axe 4 : « Assurer une gestion pérenne du site » dont les actions visent à animer, évaluer et assurer la rencontre et la synergie des acteurs du Grand Site.

Depuis le 30 avril 2010, le territoire de la Vallée du Salagou et du Cirque de Mourèze a été reconnu Grand Site et porte une Opération Grand Site, visant d'une part à réhabiliter les espaces remarquables, et d'autre part à les doter d'un projet de gestion pérenne, associant un accueil satisfaisant des visiteurs, une protection durable du paysage et des milieux naturels, et la génération de retombées économiques dans le respect des habitants et de la société locale.

Vous trouverez plus d'information sur le syndicat mixte de gestion du Salagou sur le site www.lesalagou.fr.

MISSIONS

Sous la responsabilité de la directrice du Syndicat, l'agent est engagé en tant que patrouilleur équestre. La patrouille équestre est composée de deux agents. Deux patrouilleurs à VTT sont embauchés en renfort de mi- juillet à mi-aout.

Les patrouilles du Grand Site ont pour mission :

1/De faire respecter le code de conduite des usagers du Grand Site (stationnement en retrait des berges, interdiction des bateaux à moteur thermique, surveillance par rapport aux vidanges sauvages des camping-cars, dépôts d'ordures, respect de la quiétude des roselières...) afin de garantir la qualité environnementale et paysagère du lac et des berges du Salagou et limiter les conflits d'usages

2/D'informer les visiteurs sur le Grand Site et sur son code de conduite

3/ Mettre en réseau les acteurs de terrain (gendarmes, ONCFS, Fédération de pêche, collectivités, prestataires de tourisme, les élus...).

4/ De coordonner les petites interventions techniques sur le terrain : collecte d'encombrants, réparation de barrières, etc.

5/ D'assurer les comptages de véhicules afin d'alimenter l'observatoire de la fréquentation

6/ D'assurer un veille sur les espèces exotiques envahissantes : repérage, participation et suivi des chantiers....

FONCTIONNEMENT

La patrouille équestre travaille pendant les périodes de fortes fréquentations à temps plein 5j/semaine - WE et jours fériés compris

- Du 15 juin au 15 septembre (14 juillet et 15 août inclus) de 14h à 21h
- Vacances d'hiver : du 1^{er} au 16 mars
- Tous les week-ends de mai, de juin (1^{er}, 8 mai, pentecôte, ascension) et d'octobre, le 1^{er} et 11 novembre
- Vacances de pâques : du 26 avril au 11 mai
- Vacances d'automne : du 18 octobre au 2 novembre
- Quelques jours pendant les vacances de Noël

Le Syndicat prend à sa charge :

- Une assurance spécifique en cas d'accident ou de maladie du cheval
- Une partie de l'alimentation et des frais de ferrure du cheval (fait l'objet d'un contrat entre le salarié et le SMGS) environ 800 €/an
- La mise à disposition de terrains pour les chevaux pour la période d'activité
- L'équipement : tee-shirts, blouson et casquettes des agents
- Les frais de déplacements et de téléphone

INDISPENSABLE

- Très bonne condition physique
- Capacité à travailler en équipe
- Connaissance du lac du Salagou : terrain, acteurs....
- Capacité à sensibiliser, négocier, convaincre
- Capacité d'initiative, autonomie et disponibilité
- Permis B et véhicules
- Avoir un cheval
 - équipé
 - habitué au travail en extérieur
 - rustique pouvant travailler sous des climats extrêmes
 - gentil, doux, docile, franc : patrouille au milieu du public (VTT, camions, enfants, chiens...)
 - sociable avec ses semblables (le cheval sera parqué avec celui du second patrouilleur)

PLUS APPRECIÉS

- Attestation de formation aux premiers secours
- Langues étrangères
- Capacité manuelle pour petites interventions (réparation clôture, création muret...)
- Connaissances naturalistes
- Education à l'environnement
- Utilisation de logiciels de bureautique, cartographie, gps,...
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales

CONDITIONS PRATIQUES

- Poste à pourvoir basé sur les berges du lac du Salagou - adresse administrative 18 avenue Raymond Lacombe 34800 Clermont l'Hérault
- Déplacements fréquents

Envoyer CV et lettre de motivation à : Monsieur le Président

Par courrier ou courriel : elsa.bonnafous@lesalagou.fr avec en objet « Candidature patrouille équestre », pour plus de renseignements vous pouvez joindre Elsa Bonnafous au 04 67 44 68 86.

Date limite de dépôt des candidatures : le 20 janvier 2014